

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .43/2025

DATE DE LA CONVOCATION :

01/07/2025

DATE DE PUBLICATION :

08/07/2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 7 juillet à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Nombre de votants : 19

Étaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. ARCUCCI Patrick ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie

Procurations :

*Mme AURIOL Anne donne procuration à M. CAMARA Célestin
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. ARCUCCI Patrick
Mme THIERRY Martine donne procuration à M. BRUN Fernand*

Étaient absents :

*M. AIGUESPARSES Cédric
Mme GACNIK Marie-France
M. HERAUD Jean-François
Mme PRUNET Sophie
Mme YZQUIERDO Laurence*

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame TROISI Valérie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**CONSTITUTION DE SERVITUDE ET VENTE D'UNE PARTIE DU TERRAIN RIMAURET
(PARCELLE AH 148)**

Monsieur le Maire expose que Monsieur . propriétaire de la parcelle AH 144 et 143 souhaite raccorder son habitation à l'eau potable et au tout à l'égout.

Dans ce cadre, deux solutions s'offrent à lui :

- la première consiste à passer sur le pont situé route de Notre Dame des Anges mais cela nécessiterait d'engager des travaux acrobatiques compliqués pour Véolia.
- la seconde consiste à vendre un tronçon de la parcelle appartenant à la commune AH 148 qui longe la rivière Saint-Pierre et où un tout à l'égout traverse pour le raccordement de la station d'épuration et qui permettrait au propriétaire de se raccorder également.

Monsieur le Maire propose donc la vente d'une parcelle de 290 m² (AH 148) longeant la rivière et de constituer deux servitudes. Une servitude qui nous permettrait à tout usage de traverser la parcelle vendue afin de garder un accès à la rivière et une servitude de tréfonds au profit du propriétaire afin de créer le raccordement.

Le prix de la vente de la parcelle est fixé à 5 000.00 €. Monsieur) prendra à sa charge l'entretien des berges de la rivière et les frais de géomètres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'AUTORISER la vente de 290 m² de la parcelle AH 148 au profit de Monsieur pour un montant de 5 000.00 €.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 083-218300929-20250707-DEL43_2025-DE

Article 2 :

DE CONSTITUER deux servitudes :

- une servitude permettant à tout usage à la commune de traverser la parcelle vendue afin de garder un accès à la rivière.
- une servitude de tréfonds au profit du propriétaire afin de créer le raccordement au tout à l'égout.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à réaliser les actes nécessaires au bon déroulement de cette opération et faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la constitution de la servitude.

FAIT ET DELIBERE le jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 19 UNANIMITE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

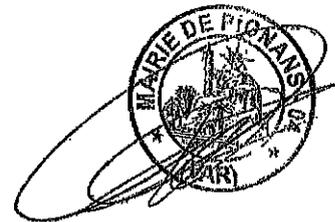
TROISI Valérie

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 083-218300929-20250707-DEL43_2025-DE